



FRAIS DE SCOLARITE 2021 - INSCRIPTION

NB : Pour les familles ayant eu des enfants scolarisés au lycée les années antérieures, tous les frais non réglés devront être régularisés avant l'inscription par chèque séparé ou espèces.

Frais pour toutes les classes :

- Frais de correspondance 3 200 F
- Frais de photocopies 1 550 F
- 2 tee-shirts d'EPS (pour le sport) 1 460 F

Location de manuels scolaires ou frais de reprographie :

(les manuels doivent être obligatoirement couverts)

Classes du Ministère de l'Éducation nationale :

- Classes de 2^{nde}, 1^{ère}, terminale, générales et technologiques 8 500 F
- Classes professionnelles et BTS MMCM, BTS PP 1 700 F

Classes du Ministère de l'Agriculture :

- Classes de 2^{ndes} pro NJFP, SAPAT, PRODUCTION 1 700 F
- Classes de 1^{ères} pro GMNF/AP, SAPAT, CGEA, STAV, 1 700 F
- Classes de BTS 1 et BTS 2 DARC 1 700 F
- Classes de Terminales PRO GMNF/AP, SAPAT, CGEA, STAV, 2 550 F

Tenues professionnelles obligatoires :

- Classes de 2^{ndes} pro SAPAT 7 700 F
- Classes de 2^{ndes} pro NJPF, 2P PROD, 8 200 F
- Classes de 1 CAP MM, 2 BP MM, BTS1 MMCM 12 800 F
- Classes de 1 CAP SM, 2 BP OM 16 300 F
- Classes de 2 BP PLP, BTS1PP 8 400 F
- Classes de 1^{ère} STL et Term STL 3 500 F

-----Reçu de paiement-----

Soit un montant total de F réglé en/par Espèces Chèque, BANQUE N°

Tampon + signature :

-----Talon à joindre à votre règlement-----

NOM et Prénom de l'élève :

Classe :

- | | |
|--|---|
| 1- <input checked="" type="checkbox"/> Frais de correspondance 3 200 F | 2- <input checked="" type="checkbox"/> Frais de photocopies 1 550 F |
| 3- <input checked="" type="checkbox"/> 2 tee-shirts d'EPS 1 460 F | 4- <input checked="" type="checkbox"/> Location des manuels scolaires : F |
| 5- <input type="checkbox"/> Tenue professionnelle : F | |

Soit un montant total de F réglé en/par Espèces Chèque, BANQUE N°

Attention : les paiements par carte bancaire ne sont pas acceptés.



FRAIS DE PENSION ET DEMI-PENSION 2021

Les bureaux de la comptabilité sont ouverts au public pour les règlements les Lundi et Jeudi de 6h30 à 10h30

Pour les élèves boursiers, les attestations de bourse seront à déposer au service comptabilité.

Les factures seront confiées aux élèves pour remise à leur responsable financier.

Attention :

- Les frais de pension et demi-pension sont forfaitaires et facturés trimestriellement. Tout trimestre commencé est dû.
- Pour mettre en place un prélèvement automatique, vous devez vous adresser à :
eplea-nle-caledonie.epc@dgfip.finances.gouv.fr
- Aucun changement de régime ne sera autorisé en cours de trimestre, sauf cas de force majeure apprécié par le chef d'établissement.
- Les demandes de changement de régime sont transmises par courrier au chef d'établissement, deux semaines avant la fin du trimestre - imprimé disponible sur le site <https://lyceemichelrocard.nc/>

Vous trouverez ci-dessous le montant de la pension et de la demi-pension pour l'année scolaire 2021 :

Classes	1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre	TOTAL
Secondaire				
Pension	49 140 F	49 140 F	45 510 F	143 790 F
Demi-pension	19 570 F	19 570 F	17 890 F	57 030 F
Supérieur				
Pension	54 420 F	54 420 F	50 540 F	159 380 F
Demi-pension	21 890 F	21 890 F	18 900 F	62 680 F

Pour les internes :

Possibilité de location de la literie : 4 000 F pour l'année (inscription à la rentrée auprès des surveillants d'internat)

La location comprend la mise à disposition d'une couverture, des draps, d'une taie et le lavage des draps et de la taie une fois par semaine.

Les internes qui utilisent leur literie personnelle sont tenus de reprendre les draps et taie chaque fin de semaine pour lavage. En cas de manquement, la location de la literie du lycée sera imposée.